

CANADA
 PROVINCE DU QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance SPÉCIALE de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le lundi 17 mai 2010 à 20h00 à l'Hôtel de Ville.

PRESENTS: Maire Donald Badger
 Conseillers: #1 Lisa Merovitz,
 #2 Joann McBrine, #3 Julian Tuer, #4 Frank Simms
 #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs ainsi que la
 Directrice-générale Carrol Kralik.

ORDRE DU JOUR

| | |
|-----|--|
| 1. | <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u> |
| 2. | <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> |
| 3. | <u>ADMINISTRATION</u> |
| 3.1 | - Offre final de la Ville de Lac Brome concernant l'entente de protection incendie |
| 3.2 | - Budget 2010 Loisirs & Culture de la Ville de Lac Brome, entente? |
| 4. | <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u> |

#066-0510

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseiller Horne
 appuyé par conseiller Simms & résolu à
 l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit
 adopté.

3.

ADMINISTRATION

3.1

#067-0510

Entente de protection incendie avec la Ville de
 Lac-Brome & Bolton-Ouest

ATTENDU QU'une offre final a été reçu de la Ville de Lac-Brome au montant de \$72,898 pour l'entente de protection incendie qui représente une contribution de 4 sous par 100\$ d'évaluation;

ATTENDU QUE dans la résolution #043-0410 de la municipalité de Bolton-Ouest a déjà avisé la Ville de Lac-Brome que le principe de l'évaluation municipale comme fondement de partage des coûts ne constitue pas une base équitable afin de conclure une entente de protection incendie;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a déjà fait deux offres à la Ville de Lac-Brome, \$54,000 & \$56,000;

ATTENDU QU'il est souhaitable que ce dossier soit réglé une fois pour toutes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Simms appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest refuse l'offre final de la Ville de Lac-Brome au montant de \$72,898 fondé sur

l'évaluation municipale et demande le service de médiation de la Commission Municipale du Québec afin de conclure une entente équitable pour les deux parties.

3.2

#068-0510

Entente de loisirs/culture avec la Ville de Lac Brome

ATTENDU QUE la contribution suggérée par la Ville de Lac-Brome de la municipalité est au montant de \$72,889;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a déjà avisé la Ville de Lac-Brome dans sa lettre datée du 7 avril dernier que le principe de l'évaluation municipale comme fondement de partage des coûts ne constitue pas une base équitable afin de conclure une entente de loisirs et culture;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest est préparée de faire une offre qui est 500% plus grand que l'offre précédente à \$3,000.00 mentionné dans notre résolution #009-0110;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller
Briggs
appuyé par conseiller Tuer
et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest offre la Ville de Lac-Brome un montant de \$15,000.00 pour une entente de loisirs/culture pour des personnes âgés moins de 18 ans et ce pour les années 2010 & 2011.

Proposé par conseiller Briggs que la réunion se termine à 20h50.

Adopté

Carrol Kralik
Directrice-générale

Donald Badger
Maire

PROCHAINE REUNION RÉGULIERE DU CONSEIL LUNDI
LE 7 JUIN 2010 À 19H30.